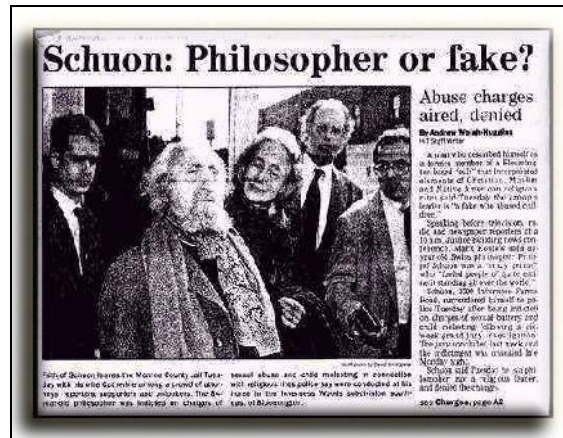


Dossier "Affaire Schuon"

Histoire d'une secte pseudo guénonienne



Historique de l'affaire

En 1933, Frithjof Schuon (1907 - ?) rejoint le milieu "guénonien" et y commence une carrière littéraire qui sera vite suivie d'une carrière de "gourou". Dès 1948, éclatait le "schisme" dit des *Mystères christiques*. Ayant pris le contrepied des thèses de Guénon sur le christianisme, le "maître" (et ses disciples) commencèrent de semer la panique. Dès lors, le fossé n'allait cesser de se creuser sur le plan de la doctrine. Ce qui n'a point empêché l'intéressé de faire dire (ou laisser dire) qu'il était bien un "continuateur" de Guénon... Cependant, à ces divergences de vues, allaient s'ajouter des "dérapages méthodiques" à base de syncrétisme et l'usurpation d'une fonction de *moquadem*.

En effet, dès 1946, et en contradiction flagrante avec toutes les règles de dévolution initiatique, Schuon s'était, à la suite d'un "songe", auto proclamé *Scheik (al baraquah* s'il vous plait!). Depuis lors, il n'allait cesser de se désigner comme le "maître universel" par excellence tandis que ce musulman (de nom et de fait) élaborait un syncrétisme rituel à base de "nudité adamique et primordiale" en empruntant quelques figures de danse à la tradition des indiens "peaux rouges"...

Pendant plus d'une quarantaine d'années, ces anomalies restèrent ignorées de la grande majorité des lecteurs de Schuon. On le savait très contesté et c'est tout. Jean Robin (qui avait pourtant emprunté au *Dossier Clavelle* quelques informations) était resté bien en deçà de la réalité puisqu'il a pris le parti de censurer les plus piquantes si même il a recopié mot à mot des passages entiers de ce témoignage (cf *René Guénon, témoin de la tradition*). Pour réparer cette omission nous publierons, ici même, la totalité de ce document...

Pour en revenir à notre "affaire", c'est durant l'été 1991, devait éclater, à Bloomington dans l'Indiana, une affaire de moeurs ou l'on trouve de tout, y compris des accusations de "pédophilie". A ce propos, il est à noter que si Schuon s'est toujours montré furieusement "homophobe", son successeur présumé (son futur "khalife") aurait bénéficié d'un traitement de faveur à cet égard, ses tendances envers ses semblables étant mentionnées dans le fameux rapport de Mark Koslow, mémoire qui allait créer l'événement...

En France la nouvelle des ennuis judiciaires de Schuon a filtré parcimonieusement en novembre 1991. Il fut pendant longtemps impossible d'obtenir des détails de la part des "disciples" compromis par les retombées d'une accusation scandaleuse quoique fort banale, Schuon étant soupçonné d'avoir attouché des petites filles lors de ses "ballets indiens"...

La revue *Connaissance de Religions* fut le principal organe à pâtir du procès intenté dans l'Indiana puisque F. Schuon a dû comparaître devant un "grand jury" avant de bénéficier d'un non-lieu, faute de preuves. Bien des détails indiquent que l'affaire a été étouffée en raison de ses retombées sur les cercles culturels locaux (notamment universitaires). Le principal enquêteur a été limogé, le ban et l'arrière ban des schuoniens ayant mobilisé ses plus fins juristes.

Que s'est-il passé en réalité. Oh, certes! Il n'y a pas eu de viols collectifs ni rien de vraiment grave. Tout au plus la manifestation d'obsessions trop caractéristiques car à l'évidence la personnalité réelle du "maître" ne correspond pas du tout à l'idée que l'on pouvait s'en faire. Du reste, en lisant attentivement la presse locale on s'aperçoit que l'existence de pratiques singulières à connotation sexuelles n'est pas contestée. Il est seulement dit que s'agissant d'adultes, la loi est impuissante à les poursuivre. Quant à la participation de jeunes filles, il a suffi aux parents de dire qu'ils étaient absents aux dates indiquées par le témoin pour que le soufflé retombe dans l'intérêt de tous... Enfin, pourrait-on dire... Quant au mémoire de Mark Koslow, ses affirmations ne peuvent résulter d'affabulations car son contenu est confirmé par les propres "souvenirs" de Schuon en allemand. N'est-ce pas ce dernier qui a implicitement avoué n'avoir jamais reçu le moindre mandat en provenance de la chaîne initiatique dont il se réclame puisqu'il s'est institué *Scheik* sur la foi d'un "songe"? Et de ces "songes" il en a fait de bien bizarres comme l'ont montré ses déclarations à Jean Biès..

Une enquête s'imposait au sujet de l'ambiance régnant au sein de la secte. L'auteur a pu se procurer les textes déjà évoqués, les reproductions de nombreuses peintures de Schuon témoignant de son obsession sexuelle sans même parler d'un grand nombre de coupures de presses transmises (en grande partie) par Catherine Schuon, l'une des quatre épouses du "maître" et la seule "officielle". Des articles anciens ont été retrouvés en provenance de la *Rivista di studi tradizionali* qui contenaient déjà des mises en garde appuyées sur des **lettres de Guénon** car ce dernier avait fini par prononcer un jugement sévère sur celui en qui il avait mis préalablement toute sa confiance.

La totalité du parcours de F. Schuon et la véracité des accusations de Koslow ont pu être établies par des recoupements nombreux et concordants et les éléments les plus accablants se trouvent en définitive dans les propres "mémoires" de F. Schuon où ce dernier a avoué bien des choses. C'en est à tel point que cette autobiographie peut être qualifiée de "suicidaire"...

Cette affaire serait restée au demeurant fort insignifiante si elle s'était produite dans le contexte ordinaire d'une secte classique. La "pédophilie" dont fut accusé Schuon fait effectivement penser à l'affaire du "Mandarom" de Castellane, dans l'arrière pays Grassois... La question qu'il fallait se poser était celle de savoir comment les dérives dont il s'agit ont pu se produire dans un contexte aussi particulier que le milieu "guénonien". En effet, s'il est bien une oeuvre qui fournit tous les repères pour un bon discernement, c'est bien celle de notre "maître à penser"...

Quoiqu'il en soit, l'imposture schuonesque a duré plus d'une quarantaine d'années. Elle a causé des dégâts psychiques probablement irréparables chez tous ceux qui l'ont suivi. L'enquête proposée est un document unique en son genre que toute personne intéressée à la question des sectes devrait posséder. Sa diffusion a été entravée par une véritable "conspiration du silence" de la part des anciens partisans de Schuon. Et comme l'auteur

du "Dossier" n'a ménagé personne même les détracteurs de Schuon (Roland Goffin de *Vers la Tradition* par exemple...) ne peuvent lui faire de la publicité.

Au surplus, le "maître" vient de trouver le moyen de refaire surface dans *Connaissance des Religions*. Au total, aucune des revues traditionnelles qui prétendent être inspirées par l'oeuvre de Guénon n'a daigné piper mot de cette aventure. Sauf, *La Place Royale* et *Symbolos* qui ont rendu compte des travaux de l'auteur du "Dossier". Ce n'était pas suffisant d'où le recours à une vitrine de l'Internet pour pallier à cette censure.

Il n'a pas été possible de publier, dans le *Dossier Affaire Schuon*, les photographies des peintures de Schuon. Les plus intéressantes, du point de vue psychiatrique s'entend, ne sont pas accessibles au public car la secte s'est servie des lois sur la propriété artistique (*copyright*) pour empêcher la reproduction des documents graphiques figurant dans le dossier Koslow. Ce dernier, après avoir été l'amant de l'une des quatre "femmes" de Schuon avait pu avoir accès à des instantanés et des peintures réservées au "cercle intérieur" de la secte. Une cassette vidéo qui avait été tournée pour la défense du "maître" à la télévision américaine a été retirée de la circulation cependant qu'un exemplaire est en la possession de l'auteur. Les concepteurs de ce court métrage (où l'on voit Schuon se balancer sur un *rocking chair*, une chaire ou cathèdre branlante, tout un symbole) s'étant rendu compte que son contenu est accablant, il ont du agiter la menace d'un procès pour éviter qu'on ne fasse faire des petits à cette cassette par trop mal ficelée.

Tous les documents cités sont cependant en notre possession et nous pouvons les montrer à tous ceux qui le désirent. Nous formulons l'espoir que d'autres personnes disposant de pièces que nous n'avons pas, voudront bien nous les communiquer pour notre édification. L'Internet nous a permis de retrouver la trace de Mark Koslow avec lequel nous sommes en contact...

Notre "Dossier" étant en parfaite conformité avec la légalité des pays les plus sourcilieux, il faut que l'on sache que si la secte venait à nous menacer ou à exercer des pressions plus ou moins occultes pour obtenir la suppression de cette page, nous ne manquerions pas d'inonder le réseau (à commencer par les Universités et les grandes bibliothèques) d'une version "portable" de notre *Dossier Affaire Schuon*. Nous avons listé les *e-mails* de plusieurs centaines de ces dernières, à toutes fins utiles. Le cas échéant, si l'on nous cherchait des ennuis, nous avons prévu d'installer des sites en miroir en différents points.

Pour terminer, l'auteur tient à souligner qu'il ne tient pas à faire une publicité particulière à cette affaire car il lui aurait suffi de disposer une version complète du dossier en téléchargement pour assurer le passage de son enquête à la postérité. A l'heure actuelle, 60 à 70 exemplaires papiers ont été diffusés et un seul exemplaire a été déposé à la B.N., aussi il conviendrait d'éviter toute tentative d'intimidation ou les "coups tordus" car la réplique risquerait d'être assez foudroyante. L'auteur n'ayant rédigé ce "Dossier" pour gagner de l'argent, c'est sans la moindre hésitation qu'on le répandrait gratuitement et à des centaines, voire des milliers d'exemplaires.

D'avance merci de vos remarques ou compléments d'information.

Communication de Mark Koslow

sur l'affaire Schuon (1)

Mark Koslow a souhaité que les déclarations suivantes soient publiées sur ce Web. Nous tenons à préciser que de notre point de vue il importe peu que les schuoniens aient menti sous serment à la justice américaine car il ne s'agissait pour nous que de dénoncer la mégalomanie et les erreurs doctrinales de F. Schuon. Toutefois, nous ne croyons pas devoir refuser à M. Koslow l'ajout de ces précisions

"Je crois qu'il y a assez de preuves aujourd'hui pour condamner Schuon pour les crimes de voie de fait sur mineurs pour lesquels il avait du paraître devant un Grand Jury en 1991. Maude Murray, la troisième "épouse" de Schuon, a été mise à la porte de la secte il y a quelques années et elle est un témoin de plus de la grande liste de ceux qui ont participé aux "Assemblées Primordiales" ou j'ai vu Schuon entrer en contact physique avec plusieurs femmes, parmi lesquelles des mineures.

Maude Murray, qui a aussi vu ces choses de ses propres yeux, a admis par écrit que ces choses ont eu lieu et que les mineures étaient présentes. En ajoutant ces preuves aux miennes, ainsi qu'aux témoignages de Stephen Lambert et d'Aldo Vitali, et ceux d'autres personnes encore, et en confrontant tout ceci avec certains passages des livres écrits par Schuon lui-même, il ne peut y avoir le moindre doute quant à ce qui s'est passé.

Je crois aussi qu'il y a maintenant assez de preuves pour condamner Michael Fitzgerald, "porte-parole" de Schuon, et Sherlyn Romaine, quatrième épouse de Schuon, ainsi que d'autres personnes, pour conspiration en vue d'obstruction et subversion de la justice dans cette affaire. Marray et d'autres ont admis que beaucoup de disciples de Schuon ont menti sous serment en cour de justice, et que cette obstruction délibérée et réussie de la justice a été orchestrée par Romaine et Fitzgerald. Les peines pour cette offense, d'obstruction délibérée de la justice, sont plutôt sévères.

Je n'ai pas l'intention de faire envoyer en prison quiconque pour cette affaire. Mais je crois que la vérité doit être connue. Si quelqu'un désire en apprendre plus, il peut me contacter via l'auteur de ce Web."

Lettres de René Guénon

(Extraites du "Dossier Affaire Schuon")

Le Caire, 9 octobre 1950.

... quand on rapproche toutes ces choses, on s'étonne beaucoup moins que la situation en soit arrivée jour à jour au point où elle en est actuellement; en tout cas, on ne pourra pas me reprocher d'avoir manqué de patience en ne disant rien et en cherchant même constamment à tout arranger pendant si longtemps!

... à Lausanne, les observances rituelles ont été réduites au strict minimum, et que la plupart ne jeûnent même plus pendant le Ramadan; je ne croyais pas que c'était à ce point, et je vois que je n'avais que trop raison quand je disais que bientôt ce ne serait plus du tout une tariqa, mais une vague organisation "universaliste", plus ou moins à la manière de celle des disciples de Vivékânanda ! Bien cordialement à vous, René Guénon.

... car on se sera rendu compte que je n'envisageais pas du tout comme eux les conditions dans lesquelles [haplographie biffée] une branche d'une tariqah pouvait être constituée régulièrement...

Le Caire, 18 septembre 1950.

D'autre part, j'ai reçu une lettre de Burckhardt, qui, au sujet de mes réponses à M.L. [Martin Lings], dit "que la violence de ces lettres l'a douloureusement frappée, et qu'il ne parvient pas à concilier cette impression avec les circonstances qui ont évoqué mes remarques si sévères"; il me semble pourtant que ce n'est pas bien difficile à comprendre!... [j'] admire qu'on puisse pousser la mauvaise foi aussi loin.

Cela ne m'étonne guère, car, au point de vue technique, l'ignorance de tous ces gens, à commencer par F.S. [Frithjof Schuon] lui-même, est véritablement effrayante...

En pensant à toutes ces histoires, je crois qu'il faudra faire très attention à tout ce que F.S. [Frithjof Schuon] et les Suisses voudraient faire passer dans les "E.T." [Études Traditionnelles], car il se pourrait qu'ils glissent dans quelque article quelque chose qui serait dirigé contre nous, peut-être sous une forme plus ou moins déguisée. C'est déjà bien assez de ce qui est arrivé avec la fameuse note des "Mystères christiques", et il ne faudrait pas risquer de s'exposer à quelque nouvelle histoire de ce genre, et qui serait peut-être pire encore cette fois; [...]

J'en viens maintenant aux affaires de Suisse. Tout d'abord, peu après vous avoir écrit la dernière fois, j'ai reçu de nouvelles lettres de F.S. [Frithjof Schuon] et de Burckhardt; M.L. [Martin Lings] les a encore apportées lui-même, et, comme toujours en pareil cas, il paraissait très pressé d'en voir le contenu, mais, en réalité, je crois bien qu'il en avait déjà pris connaissance avant moi ! En effet, comme je lui avais passé le commencement de la lettre de Burckhardt avant d'avoir fini de lire la dernière feuille, il vit que je n'avais que 3 feuilles entre les mains, et dit d'une façon en quelque sorte machinale, "Je croyais qu'il y avait 4

feuilles..."; puis il s'arrêta brusquement, s'apercevant probablement qu'il faisait une "gaffe", et il se mit à parler de tout autre chose. Cela avait naturellement éveillé mes soupçons ; aussi, après son départ, nous avons examiné les enveloppes de près, et nous avons constaté qu'elles avaient été décollées et recollées avec soin, mais pourtant pas assez habilement pour que cela ne se voie pas, et qu'il en était aussi de même de la précédente lettre de Burckhardt. Ainsi, l'adresse des Pyramides n'était donc réellement pas sûre, et il se peut très bien que des choses semblables se soient déjà produites bien des fois avant cela ; heureusement, il n'y vient plus maintenant que des choses assez peu importantes, sauf naturellement les lettres de

Il est encore apparu, comme vous le verrez, certaines choses qui tendent à confirmer que l'adresse des Pyramides n'est pas sûre ; je vous demanderai donc, bien qu'il y ait encore au moins 3 semaines de tranquillité, de m'écrire à partir de maintenant à l'adresse suivante:

**Sheikh Abdel-Wâhid Yahya
c/o Mercerie Ramadân
5 Shara Saad Zaghlud
Gisah.**

Les voyageurs des Pyramides doivent décidément arriver demain ; qui sait quelles querelles M.L. [Martin Lings] va bien pouvoir me chercher encore et ce qui en résultera? Bien cordialement à vous. René Guénon.

... mais c'est tout de même bien fâcheux qu'il y ait toute une série de choses de ce genre. Il semble vraiment que [Michel] Vâlsan se soit trompé un peu trop souvent, en bien ou en mal, dans ses appréciations sur les uns et les autres; j'ignorais ce qu'il vous avait dit au sujet de la Mac.'. [Maçonnerie] et qui est assurément bien "simpliste".

Shrî Ramana a 71 ans, ce qui n'est pas un âge très avancé encore, mais ce qui est inquiétant, c'est qu'il ne veut rien faire pour réagir contre la maladie et paraît y être complètement indifférent. Je ne vois en effet personne qui puisse le remplacer, et, sachant ce qu'est son frère, je crains bien que, entre les mains de celui-ci, l'Ashram ne dégénère très rapidement en une sorte d'exploitation commerciale de genre de celles qu'on voit trop souvent s'établir autour de certains lieux de pèlerinage... Bien cordialement à vous. René Guénon.